

# Bonnay

Bulletin municipal

Janvier 2022



# Sommaire

## Édito

### Mairie

Informations administratives

Synthèse des réunions du conseil municipal

Budget

Infos pratiques

### Vie de la commune

Les projets

Retour sur 2021

Rétrospective. . . bien avant 2021

### Vie des écoles

École intercommunale

Syndicat de l'école intercommunale

APE Bommevive

### Vie associative

Comité des Fêtes

AICA Bonnay / Tallenay

Don du sang - ADSB Devecey et ses environs

Solidarité Femmes

Autres services

### Nos annonceurs

Article pollution lumineuse

### Nos annonceurs

Article contrat de la rivière l'Ognon

## ANNULATION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Eu égard à la forte hausse du taux d'incidence de l'épidémie de COVID 19 survenue ces dernières semaines, le conseil municipal a décidé d'annuler la cérémonie des vœux prévue initialement le 14 janvier 2022.

Cette décision permet de concilier l'impératif de sécurité et de prudence, qui s'impose à nous. Il nous appartient, collectivement, de tout faire pour limiter les rassemblements pouvant être sources de contamination.

Néanmoins, nous espérons pouvoir vous retrouver au cours de l'année à l'occasion d'un moment convivial. Dans cette attente, les élus du Conseil Municipal et l'ensemble des agents vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.



Chaque début d'année, cet édito a pour vocation de vous donner un écho humain et de proximité de la vie municipale qui peut, parfois et par la force de nos rythmes de vie trépidants, vous sembler un peu lointaine.

L'équipe municipale ainsi que l'ensemble des salariés municipaux travaillent, parfois dans l'ombre, parfois de façon plus visible par tous, mais leur vocation est la même : œuvrer pour le bien-être collectif et la vie du village.

En ce début d'année 2021, pandémie obligeait, nous avons été privés de la richesse de notre vie en communauté : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs, culturels et associatifs.

Je citerai entre autres le Noël des enfants, les vœux de la municipalité, le repas des seniors, le vide grenier, la randonnée...

A ce jour jamais des vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je souhaite vivement que l'horizon s'éclaircisse et que nous retrouvions rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité avec ou sans pass sanitaire, avec ou sans masque....

**2021/2022** : Quelques retours en arrière pour nous rappeler notamment l'embauche de notre employé communal Pierre-Marie, l'acquisition d'un broyeur à végétaux ainsi que le vote de projets pour 2022.

Pour rappel des investissements en direction de notre patrimoine (réfection de 2 fontaines) et de l'environnement (création d'un verger conservatoire), des études, en partenariat avec Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, d'aménagements de circulation et de sécurité à proximité de l'école, le début des travaux de notre lotissement communal « Les Aulnes », notre demande d'adhésion au syndicat de la petite enfance de la Dame Blanche (crèches, relais assistantes maternelles), la réfection de notre signalétique de rues, l'extinction des candélabres de nuit (23h – 5h) pour le bien-être de notre planète...

Citons encore, sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole, la réfection des réseaux humides (eau et assainissement) et de la voirie rue du Val de l'Ognon, la construction d'un nouveau poste de refoulement et le remplacement de la conduite d'eaux usées au Clos de la Prairie.

BONNAY est une belle histoire que nous allons continuer à écrire ensemble en 2022, vous pouvez compter sur mon engagement, sur celui de mes collègues élus, engagement toujours guidé par notre passion pour le village et ses habitants.

Je vous souhaite en mon nom et au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux de bonheur et de santé ainsi que beaucoup de joie en cette période de fêtes.

Sincèrement  
Le maire  
Gilles ORY

# Mairie

## Le personnel communal :

**Valérie LEGRAIN**, secrétaire de mairie, vous accueille pour répondre à vos demandes

**Pierre-Marie MALTAVERNE**, employé communal, en charge de l'entretien du village

**Nathalie PARACHÉ**, agent d'hygiène et de propreté

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS  
FAIT RECENSER.  
ET TOI ???



## Numéros utiles

Pompiers	18
SAMU	15
Police / Gendarmerie	17
Toute urgence	112
SIDA Info service	08 00 36 66 36
Drogues info service	08 00 23 13 13
Allo Service Public	39 39

## Horaires de la mairie

Les mardis et vendredis de  
9h à 12h et de 14h à 19h

 03 81 57 80 06

 [mairie.bonnay25@wanadoo.fr](mailto:mairie.bonnay25@wanadoo.fr)

## Grand Besançon Métropole

4 rue Gabriel Plançon - Besançon

Lundi – Jeudi : 8h–12h et 13h30– 17h30

Vendredi : 8h–12h et 13h30–17h

 03 81 87 88 89

 [agglomeration@grandbesancon.fr](mailto:agglomeration@grandbesancon.fr)

## Relais Familles Assistantes Maternelles

15 route de Bonnay - Devecey

 06 88 60 18 80 ou 03 81 56 85 52

 [Rfam.ccvdb@francas-doubs.fr](mailto:Rfam.ccvdb@francas-doubs.fr)

## Bibliothèque

Mercredi de 14h à 16h

Jeudi de 10h à 12h

Vendredi de 10h à 11h

Uniquement le mercredi pendant les vacances scolaires

## Salle de convivialité

Réservation en mairie

Tarifs susceptibles d'être modifiés en cours d'année

Pour la salle : 250 €

Caution : 1000 €

Vaisselle en option : 40 €



## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

[www.Service-Public.fr](http://www.Service-Public.fr)



Nature du document	Où s'adresser	Pièces ou renseignements à fournir	Coût
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance, noms et prénoms	Gratuit
* personnes nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères Service Central d'Etat civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 9 Demande en ligne : <a href="http://www.acte-etat-civil.fr">www.acte-etat-civil.fr</a>		
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date de naissance, noms et prénoms	Gratuit
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès, noms et prénoms	Gratuit
Inscription sur la liste électorale	Mairie du lieu du domicile Avant le 31/12 de l'année	Carte nationale d'identité	Gratuit
Carte Nationale d'identité (validité 15 ans pour les majeurs à compter du 01.01.2014) Les CNI délivrées entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013 sont prolongées de 5 ans sans aucune démarche particulière pour les usagers.	Mairies équipées d'une station de recueil (Besançon, Ecole-Valentin, Marchaux, Thise, Saône)  pour + de renseignements informations sur les sites ci-dessous  <a href="http://www.interieur.gouv.fr/">http://www.interieur.gouv.fr/</a> ou <a href="http://www.diplomatie.gouv.fr/">http://www.diplomatie.gouv.fr/</a>	2 photos récentes, 1 justificatif de domicile, acte de naissance, ancienne CNI, en cas de divorce jugement de divorce	Gratuit  Timbre fiscal 25 € en cas de perte ou de vol
Passeport biométrique	Mairies équipées de la station d'enregistrement (Besançon, Ecole-Valentin, Marchaux, Thise, Saône)	2 photos récentes, 1 justificatif de domicile, acte de naissance intégrale pour les mineurs, CNI, ancien passeport, en cas de divorce jugement de divorce	Timbre fiscal Majeur 86 € - Mineur 15 ans et plus : 42 € - Mineur - 15 ans : 17 €
Extrait du casier judiciaire N°3	Casier judiciaire National 44079 NANTES CEDEX	Formulaire à retirer en mairie	Gratuit
Certificat de nationalité française	Tribunal d'Instance dont dépend le domicile	CNI - Acte de naissance	Gratuit
Carte de séjour	Préfecture du Doubs	Ne concerne que les pays hors CEE	
Attestation de vie commune	Mairie du domicile	C.N.I. - Justificatif de domicile - 2 témoins avec pièce d'identité	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie	C.N.I. - la signature doit être apposée devant un agent communal	Gratuit
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Fournir la date de mariage	Gratuit
Certificats de vie	Mairie	Carte nationale d'identité	Gratuit
PACS	Mairie	Livret de famille correspondant à leur(s) ancienne(s) union(s) avec mention du divorce (le document original et une photocopie). Le pacte civil de solidarité figure en mention marginale sur l'acte de naissance des deux membres du couple.	Gratuit

**29 janvier**

Embauche de monsieur Pierre-Marie Maltaverne en tant qu'agent technique en remplacement de Clément Colotte, démissionnaire.

**7 avril**

- Vote des taux d'imposition : pas de majorations

	Bases 2020	Bases 2021	Taux en %	Produit en €
<b>TFB (Foncier Bati)</b>	622 467	636 200	35,75	227 442
<b>TFNB (Foncier non Bati)</b>	22 282	22 300	27,05	6 032
				<b>233 474</b>

- Vote des comptes de gestion commune et lotissement 2020, vote des comptes administratifs commune et lotissement 2020, vote affectation des résultats, vote budget commune et lotissement 2021.

- Vote des tarifs publics 2021

Location salle des fêtes le W.E : 250 €, location salle des fêtes pour apéritif, soirée : 125 €

Location vaisselle : 40 €, caution salle des fêtes : 1000 €

Droit stationnement ventes m2/jour : 20 €

Location garage, le mois : 45 €

Location distillerie, cidrerie, résident par jour : 20 € et personne extérieure 30 €

Concession cimetièrre 30 ans au m2 : 100 €, 50 ans au m2 : 150 €, à perpétuité au m2 : 300 €

Prix caveau 2 places (+ évolution coût construction depuis le 04/02/2011) : 2000 €

Prix caveau 4 places (+ évolution coût construction depuis le 04/02/2011) : 2500 €

Prix caveau-urne (+ évolution coût construction depuis 04/02/2011) : 600 €

Taxe d'Aménagement : 5% (fixée par Grand Besançon Métropole)

- Lotissement : Contrats signés avec :

GRDF : 10606,59 € ttc soit 8838,83 ht

SYDED : 8160€ ttc soit

ORANGE : 1872 € ttc 1560 ht

ENEDIS : 4903,99 € ttc soit 3923,19 € ht

JAMEY géomètre : constitution des permis d'aménager :

Devis 1 pour parcelle Aulnes 2 soit 1714,50 € ht soit 2057,40 € ttc.

Devis 2 pour lotissement « Les Aulnes » : 4484,5 € ht soit 5381,4 € ttc

Devis de maîtrise d'œuvre « Les Aulnes » : 2000 € ht + 5% du montant ht de la viabilisation.

Avenant JAMEY P.A modificatif : 980 € ht soit 1176 € ttc

GEOPROTECH étude de sols : 2010 ttc soit 1675 ht

- Propositions futurs investissements :

Travaux de sécurisation devant l'école (bus, voitures, piétons) demande de pré-étude à l'AUDAB

Rappel - compétence GBM avec possibilité de versement de fonds de concours par la commune (50% sur études et travaux)

Création d'un verger conservatoire (surface non constructible de la parcelle accueillant le

lotissement), surface d'environ 4000 m2

**11 juin 2021**

- Désignation d'un référent SYBERT : M. Pascal Dimanche

- Mise en place comptabilité M57 : La commune de Bonna y se porte volontaire pour adopter ce référentiel au 1er janvier 2022 pour le budget communal.

- Projet « verger conservatoire », dépôt dossier de demande de subvention (GAL 7 Rivières)

- Projet de rénovations de fontaines. Autorisation de demandes de subventions (Conseil Départemental, GAL 7 Rivières, GBM Fds centres de villages)

- Projet aménagements autour de l'école. Présentation étude de l'AUDAB. Ces aménagements consistent en :

une meilleure protection des piétons,

une amélioration du parcours et du stationnement du bus de ramassage,

une meilleure organisation du stationnement et des flux de véhicules.

- Signalétique des rues et bâtiments : Projet de renouvellement de la signalétique des rues et bâtiments - Achat des fournitures par la commune, découpes et gravures réalisées par un Lycée Professionnel de Besançon.

## 16 septembre

- Crèches de Devecey et Vieilley – Syndicat de la petite enfance

Conscient de l'utilité d'un tel service sur notre secteur et de son utilisation par les familles, le conseil municipal décide d'adhérer à ce syndicat (une demande sera faite en ce sens) et désigne en tant que déléguées, Agnès Ragot (titulaire) et Laëtitia Petitjean (suppléante). VOTE : Pour - 15

- Rénovation des fontaines

Malgré les modifications mineures apportées par l'Architecte des Bâtiments, les devis votés lors du conseil municipal du 11 juin restent d'actualité soit pour rappel :

Fontaine route de la Vallée : 58314 €

Fontaine rue Claire Fontaine : 51190 € ht. Total : 109504 € ht

Plan de financement prévisionnel suivant : Subvention du Conseil Départemental : 29566 €

Subvention Gal Pays 7 rivières Leader : 58038 €

Fonds libres : 21900 €.

- Suite aux remarques du conseil municipal du 11 juin et après analyse par l'association bisontine de pomologie, le devis de la pépinière Guenot à Charcenne, modifié, est validé à hauteur de 8427,38 € ht.

Plan de financement : GAL du Pays des 7 Rivières : 6741,90 € - Fonds libres : 1685,47 €. - Vote : Pour - 15

- Lotissement communal : L'appel à la concurrence pour la voirie et les réseaux secs et humides est lancé.

- Défibriateur : acquisition pour placement extérieur, accessible à tous.

- Extinction des lampes de rue la nuit (minuit/5 heures) : débat opposant l'insécurité engendrée, la faible consommation des lampes en place (LED) et la protection de la biodiversité (effet néfaste de l'éclairage la nuit sur une certaine faune). Vote : Pour l'extinction - 6, abstentions - 5, contre - 4 - Mise en place à titre d'essai

- Soutenabilité financière suite au transfert de compétence voirie à GBM. Reconduction de l'aide financière par GBM (Grand Besançon Métropole). Commune de Bonnay candidate.

## 15 novembre

Délibération numérotation de rues suite à la demande du SMIX DTHD, le conseil municipal vote les numéros de rues suivants :

1 Route de Buthiers hangar MANGIN

3 Route de Buthiers propriété MANGIN

5 Route de Buthiers ferme GAUTHEROT

2 Chemin des Trémoulets stockage GAUTHEROT

- Correspondants défense : Messieurs Pascal Dimanche (titulaire) et Olivier Chegnion (suppléant) sont désignés correspondants défense pour la commune

- Convention d'aide aux communes GBM : Le conseil municipal vote la convention relative à l'évolution du dispositif et à la mise en place de nouveaux services communs entre Grand Besançon Métropole, ses communes membres et certains syndicats de communes. Ces nouveaux services communs sont :

Urbanisme pré-opérationnel (aide aux aménagements communaux)

Politique et action foncière (aide dans le domaine du foncier)

Accompagnement ressources humaines (service de remplacement secrétariat)

Le coût d'adhésion est inchangé. Il correspond à un forfait / habitant / an, mis en place pour assurer le fonctionnement du dispositif. Le forfait est fixé à : 2,83€ pour le niveau 2.

- Dématérialisation des ADS (Autorisations Droits des SOLS)

Le conseil municipal vote son adhésion au téléservice «Guichet numérique des autorisations d'urbanisme» (GNAU) pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme (AU) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), mis à disposition par GBM. A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

- Affouage et cession

Affouage bois du Vernois. Le conseil municipal vote le règlement d'affouage, désigne les garants (Pascal Dimanche, Gérard Baulieu, Patrick Vuillier, Alan Blanchou, Bruno Cattenoz), valide le rôle et arrête le montant de la taxe à hauteur de 50 €. Il vote également la mise en cession d'arbres obstruant le passage sur le chemin forestier longeant la parcelle 12.

- Demande de subvention BOMEVIVE : Le conseil municipal accorde une subvention de 200 €, à titre exceptionnel, à l'association de parents d'élèves BOMEVIVE en raison des difficultés liées à la crise sanitaire (annulations de manifestations et de ventes diverses...).

- Majoration temps de travail secrétaire : Majoration d'une heure par semaine qui sera facturée au syndicat scolaire en raison de la charge de travail affectée à ce syndicat. Le coût charges patronales comprises 92,15 €/mois

- Résultat consultation des entreprises lotissement « Les Aulnes »

Entreprises	Montant ht en €	Montant ttc en €
PBTP Devecey	85 669,50	102 803,40
DESSET TP	80 080,96	96 097,52
ROULANS TP	82 499,75	98 999,70
DROMARD	86 896,13	104 275,36

Entreprise mieux-disante retenue : Desset TP

# Mairie



## 15 novembre - suite

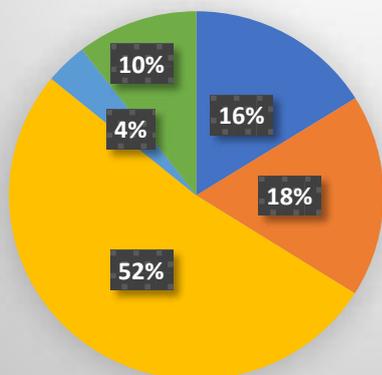
- Déplacement des bennes à verre vers l'atelier municipal en raison des incivilités constatées Route de Buthiers à proximité de ces bennes (dépôts d'ordures récurrents)
- Médaille d'argent communale décernée à Pascal Dimanche pour 20 années de services au conseil municipal

## 20 décembre

- Régime indemnitaire des agents : mise en place RIFSEEP, il est proposé :
  - D'approuver le principe de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au sein de la commune et de fixer les plafonds concernés dans la limite de 1/5ème des plafonds maxi.
  - D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis du Comité Technique du Centre du Gestion pour l'élaboration du projet et la détermination du système d'attribution. Pour : 15
- Taxe d'aménagement et fonds de concours voirie GBM : Proposition d'harmonisation du taux de droit commun à 5% à l'échelle du territoire GBM, exonération de 50% de leur surface pour les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à une déclaration préalable, reversement de la T.A aux communes à hauteur de 70%, dégressivité des taux de fonds de concours sur les opérations de création et requalification de voirie (Bonnay passe de 50 à 31,4%).
- CLECT GBM : Bonnay 2022/2021 perte du bonus de soutenabilité voirie de 5000 € soit AC fonctionnement : 34749,18 € et AC investissement : -22568,14 €
- Longueur de voirie - Le conseil municipal confirme une longueur de voirie communale de 7 km 815
- Mise en place comptabilité M57, suite délibération du 11 juin 2021 : La délibération du 11 juin 2021 est complétée par le mot : développée. Pour : 15
- Budget principal DM 2 : Majoration du compte 60632 (Petit équipement) de 5000 € par prélèvement sur le compte 022 (Dépenses imprévues) de 5000 €. Neutralisation suite à l'acceptation de la neutralisation de l'amortissement du fonds de concours des travaux rue de l'Ancien Moulin, (voir délibération du 16/9/2021) majoration du compte de Dotations provisions pour risques de 8504,15 €. Pour : 15
- Budget général : Report % investissements avant vote du budget 2022. Le conseil municipal vote l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget 2022 soit 5642,03 € (22568.14 \* 25 %).
- Site internet : Proposition Réseau des communes (voir site de DEVECEY) - Proposition Woople (voir site EMAGNY)
  - Réseau des communes : confection 1740 ht + 468/an de maintenance soit 2208 €
  - Wooplee 2839 + 1119/an de maintenance soit 3958 € - Après débats choix Réseau des Communes :
- Pour : 14 voix Contre : 1 voix
- Retours subventions leader :
  - Fontaines : montant 106078,5 € ht – subventions 80% (C. Départemental : 28641 € - Gal Pays 7 rivières Leader : 56222 €)
  - Verger : montant 8427,38 € ht – subvention 80% (GAL du Pays des 7 Rivières : 6741,90 €)
- GBM eau, assainissement, voirie - Quelques interventions en direction de notre commune
  - Eau et assainissement : Clos de la Prairie, renouvellement poste de refoulement : 88 000 € ht
  - Clos de la Prairie, renouvellement réseau de refoulement : 102 500 € ht, (voir plus si renouvellement conduites eau potable et réseau d'assainissement gravitaire).
  - Rue du Val de l'Ognon renouvellement eau potable et assainissement : 100 000 € ht
- Voirie : Réfection chemin du Val de l'Ognon sur 200 mètres environ suite aux travaux sur eau et assainissement
- Étude aménagements vers l'école : Étude à réaliser par un maître d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage GBM.
- Participation financière de la commune sous forme de fonds de concours soit 31,4 % du coût ht.
- Vote rapport sur la qualité de services eau et assainissement GBM : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2020. Pour : 15
- Extinction des candélabres de 23h à 5h : A programmer après les fêtes de fin d'année
- Renouvellement du matériel roulant : Développement oral sur l'opportunité de remplacer notamment le tracteur CASE et l'épaveuse. Proposition de recueillir plusieurs devis. Pour : 15
- Divers : Numérotation propriété Polio (annexe stockage) : 28 rue de l'ancien moulin
  - Chats errants : Il est rappelé que l'article L. 211-19-1 du Code rural et de la pêche maritime interdit la divagation d'animaux domestiques et d'animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune.

# Budget

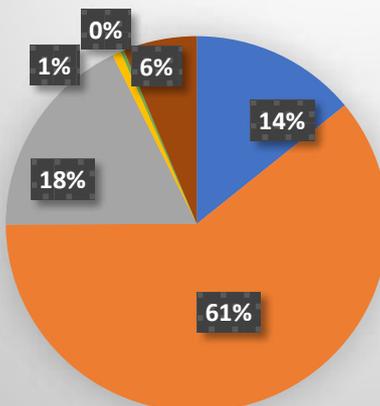
## Budget Fonctionnement Dépenses : 349 601,55 euros



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Opérations d'ordre

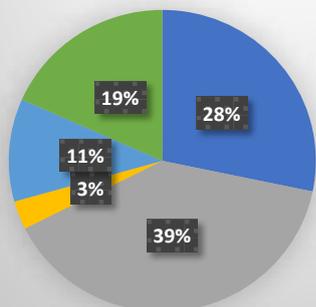
## Budget de Fonctionnement

## Budget Fonctionnement Recettes : 418 302,50 euros



- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre

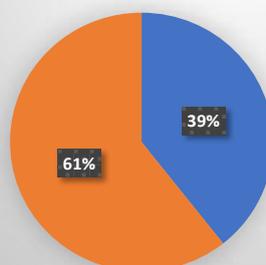
## Budget Investissement Dépenses : 92 266,25 euros



- Opérations d'ordre
- Remboursement d'emprunts
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Subventions équipement

## Budget Investissement

## Budget Investissement Recettes : 94 166,83 euros



- Opérations d'ordre
- Dotations fonds divers

## Extinction des lampadaires de rue :

Les éclairages de rue seront éteints de 23h à 5h  
La lumière naturelle et ses cycles sont indispensables pour les organismes vivants. La pollution lumineuse modifie l'illumination de l'environnement, elle est donc susceptible de modifier les comportements, les fonctions physiologiques et les rythmes biologiques des individus. A terme, cette pollution pourrait menacer l'équilibre des écosystèmes

## Collecte des déchets - pensez à sortir le conteneur la veille :

**Déchets ménagers** : le lundi tous les 15 jours

*Pour rappel, la facturation se calcule sur une part fixe (abonnement) et une part variable basée sur le poids et le nombre des levées.*

**Déchets recyclables** (bac jaune) : le lundi tous les 15 jours.

**Déchets verts et autres déchets valorisables** : Merci de vous rendre dans une des déchetteries du SYBERT. Votre carte vous permet l'accès à celle de votre choix.

**Verre** : Un conteneur est disponible route de Buthiers en plus de ceux accessibles à la déchetterie de Devecey.

**Numéros Utiles** :      Gestion des collectes de déchets GBM : 03 81 41 55 35  
                                 Gestion des déchetteries du SYBERT : 03 81 87 85 13



## Eau - Assainissement :

Pour tout problème lié à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement (fuites, facturation, . . .), contactez

**Grand Besançon Métropole**

au **03 81 61 59 60** ou par courriel à l'adresse [eau@grandbesancon.fr](mailto:eau@grandbesancon.fr)

## Sécurité :

Un nouveau défibrillateur est venu s'ajouter à celui déjà installé dans la salle de convivialité.

Il est disponible sur le mur extérieur de la mairie.

Une formation à son utilisation sera proposée en janvier ou février.

Pour savoir où trouver un défibrillateur n'importe où en France, téléchargez l'application **Staying Alive**



## Sécurité :

**Taille des haies** : Les haies doivent être taillées afin de ne pas empiéter sur le domaine public et gêner la circulation. Le Code des Collectivités permet au maire de mettre en demeure les propriétaires négligents et d'engager à leur charge, les travaux nécessaires (Art. L.2212-2-2)

**Stationnement et circulation** : Le stationnement est interdit sur les trottoirs et sur les chaussées. Pour le respect et la sécurité de chacun, les deux roues ne sont pas autorisés sur les aires de jeux.

## Nuisances sonores :

**Appareils à moteur :** Leur utilisation est interdite les dimanches et jours fériés sauf de 10 heures à 12 heures (Arrêté Préfectoral N° 1616 du 19 avril 1996)



**Animaux :** Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à préserver la quiétude du voisinage. La loi 76-629 du 10 juillet 1976, complétée par l'arrêté du 25 octobre 1982 stipule qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens.

## Urbanisme :

**Toute construction**, quelle que soit sa surface ou **toute modification** extérieure doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

**Plus simple, plus rapide, accessible ! D'un clic, réalisez toutes vos démarches en ligne**

Déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner... dès maintenant, pour Besançon, il est possible de déposer ces dossiers d'urbanisme en ligne sur : [grandbesancon.fr/gnau](http://grandbesancon.fr/gnau).

La dématérialisation offre un service plus souple, accessible en permanence, sécurisé, permettant de faire des économies puisque aucune impression n'est nécessaire. L'utilisateur est guidé en ligne, en cas d'éventuelles erreurs. Enfin, l'état du dossier est mis à jour automatiquement, permettant de suivre son avancement pas à pas.

### AVANTAGES

- Accessible : portail ouvert 24h/24 et 7j/7
- Rapide : plus besoin de se rendre en mairie
- Pratique : suivi de la progression de la démarche en ligne
- Sécurisé : compte personnel et confidentiel



## Inscriptions sur les listes électorales :

Deux élections nationales auront lieu en 2022 :

les présidentielles (10 et 24 avril 2022) et les législatives (12 et 19 juin 2022)

Sont électeurs aux élections nationales les Français et Françaises âgés de 18 ans et plus et jouissant de leurs droits civiques.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de votre commune

de résidence, vous pouvez le faire jusqu'au **4 mars 2022** pour les élections présidentielles et jusqu'au **6 mai 2022** pour les élections législatives.

Vous pouvez vous inscrire :

- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa N°12669\*02 de demande d'inscription,
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription,
- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.



Le Cerfa n°12669\*02 est disponible en mairie et sur le site Service-Public.fr.

**“Voter est un droit, c'est aussi un devoir”**

# Vie de la commune

**Les Projets**  
sous maîtrise d'ouvrage GBM



## Eau et assainissement

### Programme de travaux actés

- Clos de la Prairie, renouvellement poste de refoulement : 88 000 € ht
- Clos de la Prairie, renouvellement réseau de refoulement : 102 500 € ht
- Rue du Val de l'Ognon renouvellement eau potable et assainissement : 100 000 € ht

**Tarifs 2022 hors taxes** (TVA eau 5,5% - Assainissement 10%)

Eau	2021	2022
Abonnement	23	21,50
M <sup>3</sup>	1,07	1,07
<b>Assainissement</b>		
Abonnement	17	15,5
M <sup>3</sup>	2,226	2,11

Rappel : convergence tarifaire au 1er janvier 2026 : 3,30 € ttc hors inflation (1,55 € pour l'eau et 1,75 € ttc pour l'assainissement) pour toutes les communes membres de GBM.

Redevance calculée sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Rappel Bonnay en 2021 : 4,46 € ttc



# Les Projets

## sous maitrise d'ouvrage communale



### Lotissement «Les Aulnes»

La réunion de début décembre a permis de mettre autour de la table, aux côtés des élus, tous les intervenants à savoir l  
Le cabinet de géomètres JAMEY, DESSET TP, ENEDIS, ORANGE, SYDED, GRDF, GBM. Ces travaux d'aménagement sont programmés dans la seconde quinzaine de Janvier.

### Rénovation des fontaines

Interventions sur deux fontaines : la fontaine centrale route de la Vallée et celle, rue de la Claire Fontaine. Reconstruction à l'identique des 2 fontaines par remplacement des pierres usagées, jointement des pierres et étanchéité.

Par contre la fontaine de la Claire Fontaine sera déplacée de quelques mètres afin de sécuriser les piétons.

### Verger conservatoire

« Planter un arbre aujourd'hui c'est croire à demain »

Ce verger conservatoire est destiné à la préservation de nos variétés fruitières locales, nos traditions et notre avoir-faire.

Il se veut en outre être un espace de convivialité et de sensibilisation à la biodiversité et au développement durable.

Plantation d'une quarantaine d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, mirabelliers, cerisiers) et plantes mellifères.

# Vie de la commune

## Aménagement voirie

Réfection chemin du Val de l'Ognon sur 200 mètres environ suite aux travaux sur eau et assainissement

Étude aménagements vers l'école : Travail d'approche réalisé avec l'AUDAB (Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté). Non définitif  
Étude à réaliser par un maître d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage GBM. Participation financière de la commune sous forme de fonds de concours soit 31,4 % du coût ht.



COMMUNE DE BONNAY - Reconquête des espaces piétons par la rationalisation des usages (n° 2)

# Retour sur 2021



## Janvier - Février

les joies de la neige. . .

## mars

On rebouche les « nids de poules ».

Ce sont quelques quatre tonnes d'enrobé à froid qui ont été ainsi étalées avec la participation des « Chantiers Départementaux », association d'insertion.

Pierre-Marie MALTAVERNE, nouvel employé communal, occupe les fonctions d'agent technique.

Un petit air d'Alsace dans la commune ce 17 mars

# Vie de la commune

Le Comité des Fêtes fait réaliser des marelles, une à l'école et une sur le terrain de sports. Ce financement correspond à l'utilisation de la subvention de la commune versée pour le Noël des enfants qui a été annulé

Le lotissement « Les Aubépines » de 14 maisons, c'est parti le 23 mars.

La fibre optique, premiers branchements par les opérateurs FREE et ORANGE

## Avril

Réfection de la chaussée, route de Buthiers. . .



. . . et le plaisir de tondre à nouveau les pelouses.



## Mai

Une nouvelle cérémonie du 8 mai sans public

## Juin

19 juin, nettoyage annuel du village.

Merci aux bénévoles qui se mobilisent pour rendre notre village propre et agréable.

20 et 27 juin, élections Régionales et Départementales



### BONNAY :

**1er tour élections régionales** – Participation : 39,71%- Julien Odoul- Rassemblement National LRN : 32.91 %- 78 votes/ : 24.05 %- 57 votes/ Marie-Guite Dufay- LDVG – Divers gauche Gilles Platret- LLR- Les Républicains : 17.72 %- 42 votes/ Stéphanie Modde – Ecologistes : 9.7 %- 23 votes/ Denis Thuriot- LREM- La République en marche : 8.86 %- 21 votes/Bastien Faudot- Union à gauche : 4.64 %- 11 votes/Claire Rocher- Lutte ouvrière : 2.11 % - 5 votes-

**2ème tour élections régionales** : Participation : 41,83%- Marie-Guite Dufay- LDVG – Divers gauche : 93 voix- 38,59%/ Julien Odoul- Rassemblement National LRN : 78 voix-32,37%/ Gilles Platret- LLR- Les Républicains : 56 voix- 23,24%/ Denis Thuriot- LREM- La République en marche : 14 voix- 5,8

**1er tour élections départementales** – Participation : 39,54% Jullion/Ricciardetti- Rassemblement National LRN : 36,52%- 84 votes/ Dallavalle/Durai Union de la Gauche : 33,48%- 77 votes/ Mauguin/ Pagnier LR Les Républicains : 30%- 69 votes

**2ème tour élections départementales** : Participation : 40,77% Dallavalle/Durai Union de la Gauche : 62,88% Jullion/Ricciardetti- Rassemblement National LRN : 37,12%

# Vie de la commune

26 juin, passage de montgolfières



## Juillet

8, 9 et 10 juillet, des Bonnaysiens (iennes) en voyage (organisation Comité des Fêtes)



Visite du château de Chambord. . .



. . . et spectacles au Puy du Fou

## Août



## Septembre

3 Septembre : Cyclisme « Classic Grand Besançon »

Passage à BONNAY avec le franc-comtois Thibaud PINOT (5ème de l'épreuve)

Thibaud est membre de l'équipe Groupama-FDJ.  
10ème et 3ème des Tours de France 2012 et 2014,  
Champion de France du contre-la-montre en 2016,  
Vainqueur du Tour de Lombardie en 2018.  
Vainqueur d'étapes sur les trois grands tours.

Des équipes professionnelles (AG2R Citroën, Groupama FDJ, Cofidis) ont participé à cette course classée en catégorie 1.1 de l'U.CI Europe Tour.

Certains (nes) se remémorent un passage à Bonnay d'équipes professionnelles à l'occasion du Tour de France le **29 juin 1947** lors de l'étape Strasbourg-Besançon (248 km) remportée par le Suisse Ferdi Kübler.

Quelques souvenirs...



# Vie de la commune

## Octobre - Novembre

Concertation avec l'association de pomologie de Besançon pour définir les variétés de fruitiers susceptibles de former notre verger conservatoire.

Rapprochement également avec l'association de pomologie de Vesoul pour obtenir une variété de pommier « Marquise de Scey » dont l'origine est Buthiers.

## Commémoration du 11 novembre

Les bonnaysiens ont commémoré les morts pour la France et le 103ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 en présence notamment de la doyenne du village, madame Colnel ainsi que de celle de Robert Dimanche, porte drapeau de l'association des anciens combattants.

À cette occasion, il a été rendu un hommage particulier à l'Ordre de la Libération dont le dernier des Compagnons, Hubert Germain, disparu en cette année 2021, a été inhumé au Mont-Valérien.

## Décembre

Coup d'envoi des travaux du lotissement communal «Les Aulnes» avec les intervenants, à savoir le cabinet de géomètres JAMEY, DESSET TP, ENEDIS, ORANGE, SYDED, GRDF, GBM.

Programmation seconde quinzaine de janvier



# Rétrospective . . .bien avant 2021

Monument aux morts - En 2022, cela fera 100 ans. . .

Sa description architecturale (Cf. Claude Bonnet « Les Monuments aux Morts dans le département du Doubs » (Empreintes Editions)) est la suivante :

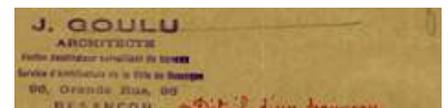
*« l'obélisque est soutenu par un socle composé de trois parties : une corniche simple, un corps élargi aux angles de volutes supérieures rentrantes et sculpté de branches de chêne et de laurier, assorties d'une croix de guerre et enfin d'une base trapézoïdale à bords concaves posée sur un soubassement ».*

Ce modèle, conçu par le marbrier Alexandre Roussel, est présent notamment dans les communes de Vaire-Arcier et Morre.

Ce monument est édifié le long du Chemin de Grande Communication n°14 (CD 14) en 1921.



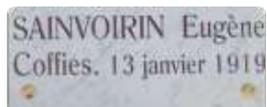
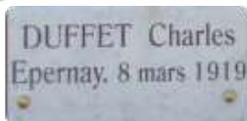
Son coût 3292,55 francs est financé en partie au moyen d'une souscription lancée auprès des habitants (812,57 francs collectés et des apports en nature).



La grille est dessinée le 19/8/1921 par J. Goulou, architecte. On retrouve ce modèle en limite d'autres propriétés du village.

# Vie de la commune

Ce monument est déplacé sur la Place du Souvenir, en août 2002



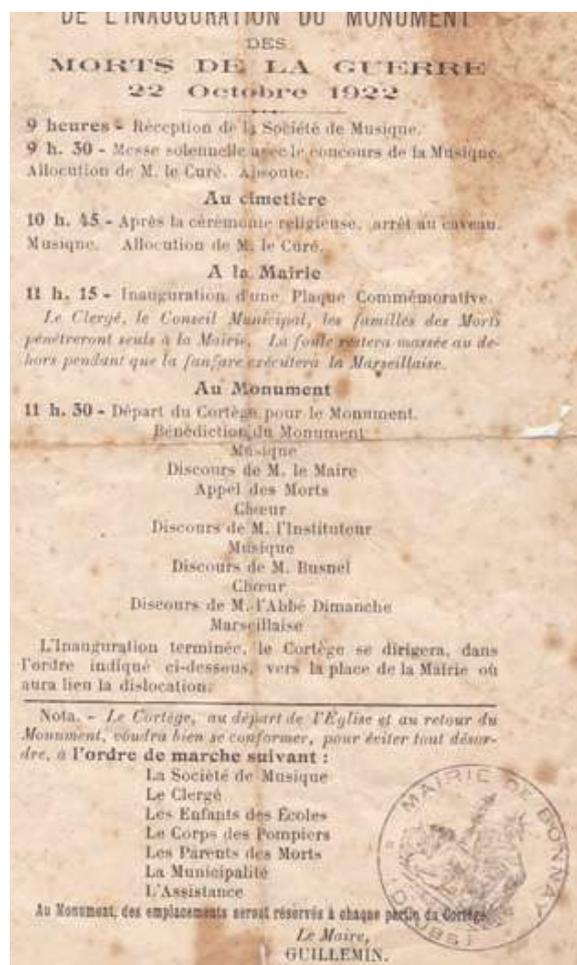
Des noms de « soldats morts pour la France » sont ajoutés en 2016

Une plaque commémorative (fournisseur Alexandre Roussel) est apposée en mairie. Son coût 524 francs.

Le monument est inauguré le 22 octobre 1922 (déjà 100 ans). Sur le programme (ci-contre) nous découvrons le déroulé du jour et les participants



Notons également que par « cession-donation à perpétuité » du 7 mars 1923, les époux Guillemain ont fait construire un caveau « pour servir à l'inhumation de tous les soldats morts pour la France au cours de la guerre 1914-1918 qui ont été ramenés des cimetières du front. L'intention des donateurs est que les braves qui sont morts pour la même cause doivent rester réunis dans la mort... »



**En 2022, cela fera 50 ans. . .**

BONNAY, 9 juillet 1972 à 11 heures...



Si vous vous promenez dans la forêt de Bonnay, en surplomb d'un chemin forestier, votre attention sera attirée par la présence, au milieu de la végétation, d'une croix en pierre rappelant l'endroit où s'est écrasé un avion Jodel D 112 le 9 juillet 1972 à 11 heures...

Triste cinquantième anniversaire en cette année 2022.

L'avion était piloté par Jean-Pierre Lachaut, 21 ans, membre de l'aéroclub de Thise et neveu de Marcel Maigrot, résidant dans la commune de Bonnay. Son passager Michel Vidner, 21 ans, l'accompagnait...

# Vie de la commune

A la «une» de la presse il y a 60 ans . . .

U.S.B.M.V

Union Sportive Bonnay, Mérey-Vieilley, Vieilley



La presse du 18 novembre 1961 relata « l'exploit sportif » du club de football local (USBMV) vainqueur de la coupe Martini. Cette équipe évolua de 1958 à 1963 au « stade » de la Courbe (actuel lotissement du Clos de la Prairie) puis sur celui de la Gypserie (rue de l'ancien moulin). Cette équipe très locale réunissait sous le même maillot (vert) majoritairement de jeunes habitants de nos villages de Bonnay, Mérey-Vieilley, Vieilley. Le siège social de l'association était sis au café BOUCHET (autrefois à l'intersection du CD 14 et de la rue des Jardins).

La presse locale se faisait régulièrement l'écho des rencontres à disputer et des résultats plutôt flatteurs de l'équipe. Une époque révolue.  
Laissez-vous la conter par Jacky, Jeannot, Daniel...

Debout de gauche à droite : Gabriel MANTION, Claude CONTINI, Georges SAINTVOIRIN, Jeannot DIMANCHE, Jean MARCHE, Daniel FOLIN

Accroupis : Claude CHOUX, Raymond MARCHE, Jacky DIMANCHE, Jean CHOUX, André MUNNERET



Debout de gauche à droite : Pierre ZEDET, André MUNNERET, Jacky DIMANCHE, Georges SAINTVOIRIN, Michel CONTEY, Jean MARCHE

Accroupis : LUGENBÜHL, Robert MARCHE, Jean CHOUX, Claude CHOUX, LUGENBÜHL

# Vie des écoles

## École intercommunale

En cette fin d'année 2021, l'école intercommunale compte 217 élèves répartis sur 9 classes : 4 classes à Bonnay de la PS au CP, 3 classes à Vieilley du CE1 au CM1, 2 classes à Venise de CM1/CM2.

À ce jour, les effectifs repartent tranquillement à la hausse.

Les nouvelles constructions dans les villages devraient permettre de stabiliser ces chiffres et de maintenir – nous l'espérons – l'existence des 9 classes actuelles.

Au cours de cette 2e année rythmée par l'épidémie de Covid et avec elle,

les protocoles sanitaires, notre école aura connu plusieurs fermetures : celles de 2 classes pendant une semaine en janvier suite à la présence de cas positifs, puis une fermeture nationale la semaine qui a précédé

les vacances de printemps. Au cours de ces fermetures, les élèves auront pu suivre un enseignement à distance dispensé par leurs enseignantes.

Début juin, des tests salivaires ont été organisés dans notre école par le service médical de la DSDEN - Inspection Académique. Ainsi, les élèves dont les parents ont donné leur accord (soit un peu plus de 80% de nos effectifs) ont pu être testés. Le laboratoire partenaire nous a informé qu'aucun test n'était positif.

L'année s'est ainsi terminée dans un cadre plus serein.

Les projets pédagogiques ont également été rythmés par l'épidémie de Covid. Durant l'hiver, les élèves du CE2 au CM2 ont pu bénéficier d'une activité « plantation d'arbres » animée par un agent de l'ONF dans la forêt communale de Venise. Les spectacles Les 2 Scènes, chers aux élèves de Bonnay, ont quant à eux, tous été annulés, de même que les animations de la Farbrikà Sciences (Grande-Section) ou encore la visite de la chocolaterie Le Criollo (CE1/CE2).

Toutefois, plusieurs projets pédagogiques ont pu avoir lieu en mai/juin, lorsque, l'épidémie connaissant une accalmie, les protocoles ont pu être allégés :

- Séances de natation pour les élèves de Vieilley (élèves de CE1 comme tous les ans, et à titre exceptionnel cette année, élèves de CE2/CM1),
- Projet ENS (découverte des Espaces Naturels Sensibles) dans les villages de Geneuille et Venise pour les élèves de CM de Venise,
- Visite au Pavillon des Sciences de Montbéliard pour les classes du CP au CE2/CM1 (Bonnay/Vieilley),
- Visite au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon pour les élèves de Grande-Section (Bonnay)
- Visite de l'exposition du Livre Elu (projet littéraire) pour les petits-moyens (Bonnay),
- Dans la cour de l'école de Bonnay : Spectacle « la ronde des instruments » (présentation d'instruments de musique du monde entier) pour les 4 classes,
- Stage voile de 4 jours au lac de Vesoul pour les élèves de Venise (sans nuitée).

Toutes les classes ont également participé à la semaine de la laïcité et à la semaine des mathématiques.

Si ces domaines sont travaillés tout au long de l'année, ils font l'objet d'un projet commun lors de ces semaines spécifiques.

En fin d'année scolaire, deux enseignantes, Carla Girardi et Camille Limat ont quitté le poste qu'elles occupaient et ont été remplacées par Fanny Marchand, Edwige Chamoulaud et Magali Jeanningros.

La direction d'école est, pour cette année encore, assurée provisoirement par Mme Sensi.

Le poste de direction devrait être pourvu à la rentrée de septembre 2022.

La nouvelle équipe a d'ores et déjà relancé les projets pédagogiques. Mi-octobre, les classes de la Grande-Section au CM2 ont pu se rendre à l'Université de Franche-Comté pour participer au festival Learn'O qui propose des activités mêlant nouvelles technologies et apprentissages mathématiques.

Les élèves du CE1 au CM2 se sont également investis dans la campagne « Mets des baskets et bats la maladie » initiée par l'association ELA contre les leucodystrophies. C'est au cours d'un cross que nos élèves ont pu, symboliquement, prêter leurs jambes aux enfants malades. Des dons ont ensuite été récoltés.

De nombreux autres projets pédagogiques sont prévus pour 2022. Organisés par les enseignantes, ils ne pourraient voir le jour sans la participation des familles, de l'association de parents d'élèves, des mairies et du syndicat de l'école intercommunale.

## Rentrée scolaire 2022/2023

Les inscriptions pour l'école intercommunale à la rentrée 2022/2023 auront lieu dès le début de l'année 2022. Elles concernent tous les nouveaux élèves (entrées en petite-section et nouveaux habitants), domiciliés dans les villages de Bonnay, Mérey-Vieilley, Vieilley, Venise et Palise.

Les inscriptions se font auprès du syndicat scolaire (se renseigner en mairie) avant d'être validées par la directrice de l'école.

Merci de prendre contact dès maintenant auprès de l'école mais aussi de votre mairie pour informer de l'arrivée de votre enfant à la rentrée prochaine (ou en cours d'année).

### Contacts

☎ 03 81 57 85 97

💻 [ecole.vieilley@ac-besancon.fr](mailto:ecole.vieilley@ac-besancon.fr)

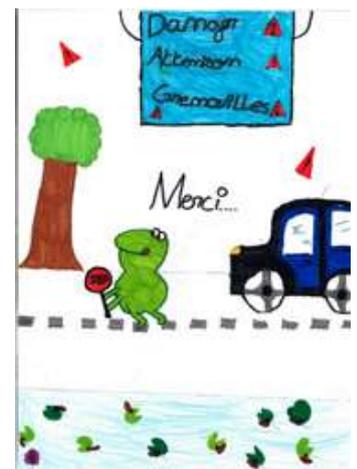
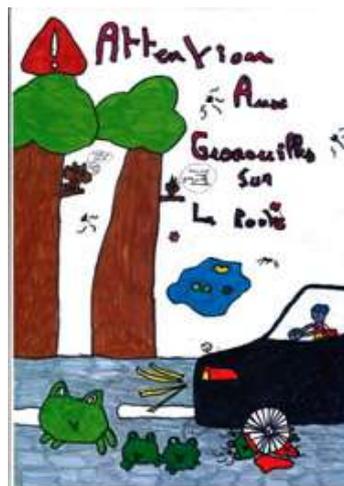
Classe de CM1-CM2

1 rue Jean Moulin

25870 VENISE

Le 30 Juin 2021

A Monsieur le Maire de Bonnay  
et ses conseillers municipaux



Objet : Sensibiliser les habitants à la protection des grenouilles

Monsieur le Maire,

Nous sommes les élèves de la classe de l'école de Venise. Nous avons travaillé cette année en sciences sur les zones humides et la biodiversité. Nous avons pu faire plusieurs sorties avec un intervenant de la LPO, à Geneuille, à Venise. Nous avons observé les animaux aquatiques de la mare en les pêchant. Nous avons appris les différentes chaînes alimentaires et les problèmes qui surviennent quand un maillon de la chaîne disparaît. C'est pour cette raison que nous devons faire attention aux grenouilles. Elles sont une espèce protégée car plus d'un tiers ont déjà disparu. Nous aimerions sensibiliser les communes et leurs habitants à plus de vigilance pour ces animaux. Nous avons créé des affiches (qui pourraient être visibles dans les mairies) pour expliquer les gestes qui peuvent les aider.

- faire attention à ne pas les écraser, créer des tunnels sous la route.
- creuser une mare dans le jardin
- remettre en état les mares asséchées dans la forêt proche.
- laisser traîner un tas de branches ou de pierres riche en cachettes.
- participer à des actions locales de protection de la nature.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette cause.

Cordialement

Les élèves de CM1-CM2



# Vie des écoles

## Syndicat de l'École intercommunale

Fidèle à ses engagements, le Conseil Syndical poursuit l'entretien et la rénovation des trois sites d'accueil de nos élèves.

Ainsi, cette année, l'investissement le plus conséquent fut la remise en peinture des 3 premières salles de classe à Bonnay, la salle de motricité mais aussi la plus ancienne de Venise qui méritait bien un coup de jeune ...

Cette année fut celle aussi du passage à la fibre Orange dans nos trois écoles et un Appel à Projet gouvernemental sous le nom de Socle Numérique pour l'École Élémentaire nous a permis de compléter l'Espace de Travail de nos enfants et professeurs en se rendant éligible à une subvention conséquente dépendant de la signature d'une convention avec monsieur le Recteur .

Un joli petit container a été ajouté sur le site de Bonnay afin que chacun puisse y ranger jeux et jouets de cour.  
(Merci à la famille Guyez pour l'aide à la mise en place !)

Les tapis du Comité des fêtes restent à disposition gracieuse des enseignants, et une marelle colorée tracée dans la cour a été offerte.



Des caméras positionnées dans la cour de Venise ont résolu (tout comme à Vieilley) les incivilités récurrentes dénoncées par chacun.

Les effectifs globaux semblent se stabiliser, mais le nombre de petits de 3 ans nous a obligé à compléter l'accueil en salle de sieste par l'achat de lits surélevés, matelas et alèses. De même que du petit mobilier est à adapter chaque année. Par une convention de mise à disposition, les agents communaux sont habilités à intervenir selon leurs compétences pour résoudre les petits soucis quotidiens.

Quant au Périscolaire, il retrouve une dynamique bien contrainte ces derniers temps par l'épisode sanitaire imposé.

Un gros effort voulu par le Conseil permet un fonctionnement optimum sur les sites de Vieilley et Bonnay.

Pour 2022, l'attention portera sur la mise en place de caméras à l'école de Bonnay qui a connu elle aussi quelques intrusions cet été ! Un devis sera établi pour des robinetteries vieillissantes et un autre pour la pose de fenêtres coulissantes à Vieilley au vu des risques inhérents aux défauts de conception de celles existantes ...

**Pour rappel** : Le Conseil Syndical est composé de 15 membres élus, issus des 5 Conseils municipaux (3 par commune) et se substitue à eux pour les compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Il y a 40 ans ... ! (suite) Année 1981/1982 !  
Qui reconnaîtra ces élèves devenus bien grands aujourd'hui ... ?

### Association de parents d'élèves BOMEVIVE

Notre Association de Parents d'Elèves BOMEVIVE résonne pour nous comme une harmonieuse mélodie d'idées en tout genre, pour rendre la vie de nos élèves un peu plus rock'n'roll ! Quelques notes de-ci de-là, quelques pas de cha-cha-cha et nous nous engageons dans la construction d'un Marché de Noël artisanal et local pour le plaisir des petits et des grands ! Bien évidemment sur cette partition s'inscrit également notre traditionnelle fête des sapins pour assurer la douce symphonie de la magie de Noël. Quelques notes de-ci de-là, quelques pas de salsa et nous organisons des ventes originales aux 4 saisons ! Nous oscillons entre produits locaux, bulbes et chocolats. Notre refrain est toujours le même, rapporter quelques deniers pour que nos têtes blondes puissent accéder à des concerts ou autres activités envisagées par les maitresses, dans un souci de continuité pédagogique ! Quelques notes de-ci de-là, quelques pas de rumba et nous organisons une fête de l'école mémorable remplie de danses, de chants et de musique pour que nos artistes en herbe puissent exprimer leur talent et faire briller nos yeux de parents. Le ton est donné ! Nous nous démenons sur des rythmes endiablés pour nos petits chefs d'orchestre dans le seul but de soutenir les projets riches et passionnants proposés par l'école.



# Vie associative

## Comité des Fêtes

### Retour sur 2020 / 2021

Pour rappel le comité des fêtes vous propose de participer à  
**des activités sportives**                      **des activités artistiques et conviviales**

Gym  
Hip Hop  
Yoga

Atelier céramique  
Atelier couture  
Atelier vitrail  
Club seniors

Pour participer, il suffit de régler son adhésion annuelle au comité, 15 euros, et de verser le montant de l'inscription pour les activités sportives.

La crise sanitaire a également impacté nos autres actions :

Nous avons dû annuler le Noël des enfants, le repas des anciens et le vide grenier, le marché de producteurs et la randonnée.

Le voyage au Puy du Fou, prévu en 2019 s'est lui déroulé du 8 au 10 juillet 2021

### Regard sur 2021 / 2022

Tout d'abord un rappel sur notre fonctionnement

Le montant de l'adhésion au comité des fêtes reste à **15 euros par foyer et pour l'année.**

Si vous n'êtes pas encore adhérent et que vous souhaitez participer à une activité, un voyage par exemple, vous devrez, soit régler cette cotisation soit acquitter la somme de 15 euros en plus du prix de l'action.

Le bureau est à votre disposition pour toute information :

Monique VIENNY, Présidente

Gérard BAULIEU, Vice-Président

Claude MENAND, Trésorier

Agnès RAGOT, Trésorière Adjointe

Evelyne JORY, Secrétaire



**De nouveaux bénévoles sont les bienvenus pour épauler l'équipe en place ! Rejoignez nous.**

Dans nos projets le repas des anciens prévu le 16 janvier doit d'ores et déjà être annulé en raison des mesures en vigueur. En espérant un retour à la normale pour pouvoir mettre en place nos autres activités :

Le vide grenier le 3 avril 2022

Un marché de producteurs locaux, en septembre

Une expo Bonnay des Arts

Le retour des concours de belote

Un grand MERCI à tous ceux qui nous ont aidés et accompagnés,  
Au plaisir de vous revoir en 2022 !

# AICA

## Bonnay / Tallenay

L'été terminé, les belles couleurs de l'automne naissant participent à de nouvelles activités de pleine nature dont la chasse fait partie. Si le reste de l'année, les chasseurs se font discrets, ils œuvrent cependant en silence : entretien des points d'eau, réfection des chemins, élagage d'arbres morts, surveillance de l'état sanitaire du gibier, ... afin que tous puissent jouir de cette nature à partager, tant il est vrai que depuis le premier confinement, chacun a pu se réapproprier un peu de nos forêts.

Ainsi, dès le deuxième dimanche de septembre, cette activité rurale ancestrale reprend vie afin de réguler les populations de grand gibier dont le fragile équilibre sylvo - cynégétique dépend, assurance d'une régénération naturelle et durable de nos forêts !

Les prélèvements autorisés cette année sur l'ensemble des deux territoires :

6 sangliers,  
10 chevreuils,  
2 chamois,  
5 lièvres.

Des dégâts faits par les sangliers aux cultures du GAEC de Fontagneaux de Pelousey sur Tallenay n'ont pu cependant être évités sur les maïs et seront indemnisés par les chasseurs ...

La nature impose ses règles,  
pas toujours facile de s'adapter !

La pression de chasse sur ces deux territoires est très faible, peu de chasseurs, des battues seulement le matin ( jeudi, samedi, dimanche), annoncées par des panneaux pour que chacun agisse en toute responsabilité, un partage sans équivoque des territoires publics ou privés loués par l'AICA, un respect que l'on espère toujours mutuel lors de rencontres et... un regard nouveau espéré sur une activité nécessaire qui retrouve toute sa place dans une communication voulue, non pas pour se justifier, mais pour expliquer et rappeler les règles intangibles de la vie en communauté.

Restons courtois, nos fusils seront toujours vides à votre approche....

Bonnes promenades !

Le Président

# Vie associative

## Amicale des donneurs de sang de Devecey et ses environs

En relation avec l'Établissement Français du Sang de Besançon, l'Amicale organise des collectes sur le secteur de Devecey. Sa mission est également de promouvoir les valeurs du don et de trouver de nouveaux donneurs pour permettre de répondre aux besoins en sang et en produits dérivés, indispensables pour les interventions chirurgicales ou les traitements hospitaliers.

Présidente : Lucienne GUENOT de Buthiers

Contact : [adsbdevecey@gmail.com](mailto:adsbdevecey@gmail.com)

### Nos collectes 2022 à la salle Develçoise

Samedi 15 janvier de 9h à 12h30

Samedi 19 mars de 9h à 12h30

Vendredi 20 mai de 16h à 20h

Samedi 16 juillet de 9h à 12h30

Samedi 10 septembre de 9h à 12h30

Samedi 12 novembre de 9h à 12h30



Don du sang Devecey et ses environs

### Qu'est-ce que le don de sang ?

Le don de sang, c'est une expérience riche qui place les donneurs et les receveurs au cœur d'une dynamique de partage.

Un acte citoyen et solidaire qui consiste en un prélèvement de votre sang dans une maison du don ou un site de collecte mobile.

Un don de sang permet de prélever des globules rouges, du plasma et des plaquettes.

Il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain.

Le don de sang est donc indispensable pour soigner certaines maladies.

Par ailleurs, les produits sanguins ont une durée de vie limitée et les besoins sont quotidiens pour répondre à la demande des malades.

### Le saviez-vous ?

**1 heure de votre temps = 1 don = 3 vies sauvées !**

**10 000** dons sont nécessaires **chaque jour** en France pour soigner **1 million** de malades !

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang.

Tous les donneurs sont accueillis sur les collectes dans le respect des gestes barrières.

Téléchargez l'appli et prenez rendez-vous pour donner près de chez vous :

[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)

Merci de votre mobilisation !

# Solidarité Femmes



## Ne pas fermer les yeux sur les violences. Agir !

Toute victime de violences doit pouvoir être entendue et aidée, ne pas rester isolée.

A Besançon, Solidarité Femmes vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales.



### Informations :

Tel - 03 81 81 03 90

site internet - [www.solidaritefemmes25.org](http://www.solidaritefemmes25.org)

page Facebook - Solidarité Femmes Besançon

### alerter ou demander conseil :

Plateforme arrêtonslesviolences.org

24h/24 7j/7 permet d'être conseillée ou d'alerter en ligne.

## VIOLENCES CONJUGALES :

**Urgence absolue :** S'enfuir, contacter ou faire contacter le 17

**Urgence :** appeler le 17, ou SMS au 114 si impossibilité de parler

**Être hébergée :** appeler le 115

**Être écoutée :** 3919 : 24h/24 7j/7 numéro d'écoute anonyme et gratuit qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

**alerter ou demander conseil :** Plateforme arrêtonslesviolences.org 24h/24 7j/7 permet d'être conseillée ou d'alerter en ligne.

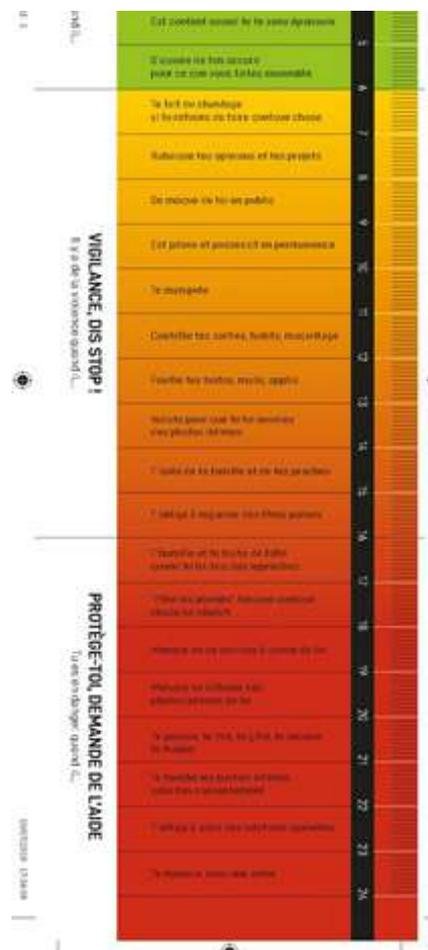
## AUTRES NUMÉROS CONTRE LES VIOLENCES :

**119 :** enfants en danger

**3020 :** gratuit, pour signaler les situations de harcèlement entre des élèves.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

**3018 :** gratuit, pour signaler une situation de harcèlement sur les réseaux sociaux.



# Vie associative

## Autres services

### Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est également un lieu d'échanges où vous pouvez simplement venir passer un moment pour rencontrer du monde, même si vous ne souhaitez pas emprunter de livres, vous serez toujours les bienvenus.

La bibliothèque est tenue par des bénévoles, si vous avez du temps libre et si vous souhaitez vous joindre à nous, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons dans notre équipe.



#### HORAIRES D'OUVERTURE

**Mercredi de 14h à 16h – Jeudi de 18h à 19h –  
Vendredi de 10h à 11h**

*En période de vacances scolaires ouverture  
uniquement le mercredi*

Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un

plaisir de convenir d'un jour et d'une heure où vous pourrez emprunter ou échanger des livres. En cas d'absence laissez-nous un message, nous vous rappellerons.

**Contacts :** Evelyne : 06.70.20.94.69 ou Mado : 03.81.57.81.75

## Le Relais Familles Assistantes Maternelles

Votre mairie finance ce service gratuit et accessible à tous. Il informe et accompagne les parents employant une assistante maternelle agréée

La participation régulière aux temps collectifs est vivement recommandée pour l'enfant non-scolarisé car c'est un excellent moyen de se socialiser en douceur avant l'entrée à l'école.

Les temps d'éveil mis en place par le Relais sont ouverts aux assistantes maternelles, aux gardes à domicile et aux parents.

Ils ont lieu deux fois par mois sur Bonnay de 9h à 11h le mardi des semaines impaires à la salle polyvalente.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la responsable, Céline Brun-Nasé, que vous soyez parents ou assistante maternelle.

**15 route de Bonnay**

**25870 Devecey**

**Contact :**

**Mail : [Rfam.ccvdb@francas-doubs.fr](mailto:Rfam.ccvdb@francas-doubs.fr)**

**Tél. 06 88 60 18 80 ou 03 81 56 85 52**



**Frigoriste & Maintenance**

2, Chemin de la Dame Blanche

25870 BONNAY

06 82 01 62 99

[fmb.est@orange.fr](mailto:fmb.est@orange.fr)

Nos annonceurs, artisans,  
commerçants, . . .



Vente directe de viande limousine

Pour vous informer  
ou passer vos commandes  
appelez-nous au

06 71 78 85 02

ou au

03 63 01 42 83

**Allo Bonnay Taxi**  
06.80.12.93.67

Pascal PINTO DA SILVA  
Virginie PINTO DA SILVA

Taxi conventionné toutes distances  
[allobonnaytaxi@hotmail.com](mailto:allobonnaytaxi@hotmail.com)  
Commune de stationnement Bonnay

**ECS**

Eric Chauffage Sanitaire

Mathiez Eric  
Chemin du Coteau  
25870 BONNAY

Tél. : 03 81 57 84 75  
Port : 06 78 26 95 16  
Email : [emathiez@free.fr](mailto:emathiez@free.fr)

Chauffage  
Sanitaire, plomberie  
Entretien maintenance  
Récupération d'eau de  
pluie  
Spa, sauna, hammam

**MAISONS  
OPTIMAL**

2 avenue Pierre-Marie Burnez  
25800 VALDAHON  
Tél. : 03 81 56 23 08

**David LETHIER**  
Conseiller Commercial

06 76 69 67 55

[d.lethier@maisons-optimal.com](mailto:d.lethier@maisons-optimal.com)

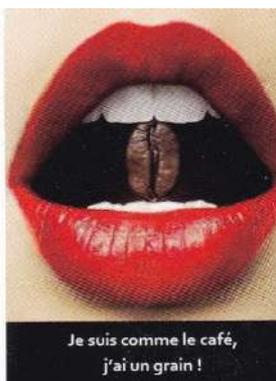


Le plaisir de la vente à domicile

PARENTHÈSE CAFE  
MICHELOT  
NATHALIE  
 06 36 56 51 36



[www.parenthesecafe.fr](http://www.parenthesecafe.fr)



Je suis comme le café,  
j'ai un grain !

SOYEZ ACCOMPAGNÉS PAR UN EXPERT DU  
CRÉDIT DANS LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS  
PERSONNELS ET PROFESSIONNELS



**STMA  
COURTIER**  
VOTRE PARTENAIRE CRÉDIT

**STMA  
COURTIER**  
SOLUTIONS PRO

07 72 16 03 08  
<https://stma-courtier.com>

**STÉPHANE MAGNIN**  
VOTRE COURTIER EN CRÉDIT  
IMMOBILIER ET PROFESSIONNEL  
À BESANÇON



*Pic vert*



**Jardinier-paysagiste**  
Entretien des espaces verts



Maîtrise d'œuvre - Promotion Immobilière  
**Laurent SUSSOT**  
03 81 62 55 06 (bureau)  
06 74 78 15 94 (mobile)  
[laurentsussot@orange.fr](mailto:laurentsussot@orange.fr)

4 chemin du Coteau 25870 BONNAY

# Retour sur l'extinction de l'éclairage public

## Rallumons les étoiles, éteignons l'éclairage public !

L'éclairage public est nécessaire à nos activités. Toutefois, pendant une grande partie de la nuit, il est inutile. Son extinction permet alors :



### → Des économies d'énergies :

Après mise en place de l'extinction, les consommations d'électricité réduisent d'au moins 35 % (enquêtes de 2016 sur les communes du Grand Besançon pratiquant l'extinction depuis au moins 3 ans),

### → Des nuisances limitées sur la biodiversité :

95 % des papillons et 65% des invertébrés sont nocturnes, 2/3 des migrations d'oiseaux ont lieu la nuit, 150 insectes meurent prématurément chaque nuit sous chaque lampadaire (soit plusieurs millions pour l'ensemble des communes du Grand Besançon),... Les émissions lumineuses perturbent considérablement la faune et la flore en ayant un impact sur les déplacements, l'alimentation, la reproduction et les interactions. Eteindre, c'est préserver la biodiversité.



*La lumière émise par le ver luisant permet aux mâles de repérer les femelles. L'éclairage public perturbe ces signaux nécessaires à la reproduction et contribue ainsi au déclin de cette espèce.*

### → De la sécurité et de la tranquillité :

Les cambriolages ont lieu majoritairement entre 14 et 17h. De plus, l'absence d'éclairage public rend les déambulations nocturnes moins discrètes. Par ailleurs, cela favorise aussi un ralentissement de la circulation automobile et peut empêcher des regroupements nocturnes parfois non désirés,



*Jusqu'à 150 insectes meurent d'épuisement et de prédation excessive chaque nuit sous chaque lampadaire.*

### → Une meilleure santé humaine :

Le respect d'un cycle jour/nuit est nécessaire à une bonne santé physique et mentale,

### → Un développement territorial :

La qualité du ciel nocturne est mise en avant dans certains territoires pour attirer des touristes et des scientifiques en quête de ciel étoilé.



*Le parc des Cévennes et le Pic du Midi font du ciel étoilé un atout de développement touristique, scientifique et économique.*

### Eteindre ou réduire ?

Les technologies actuelles et notamment, la LED, permettent une réduction de l'intensité lumineuse pendant la nuit. Cette réduction limite les nuisances lumineuses mais ne les élimine pas : il existe toujours des consommations et des émissions de lumières inutiles. L'impact sur la faune et la flore reste par ailleurs très négatif.

## Nos annonceurs, artisans, commerçants, . . .

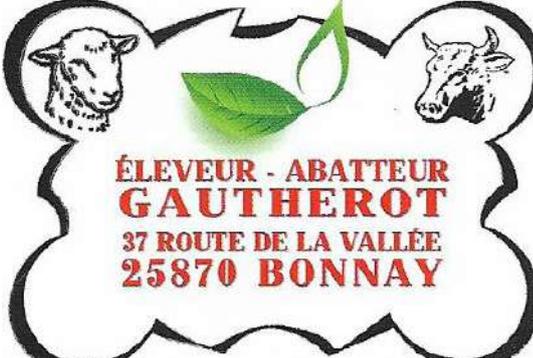
 **Entreprise Johnatann FAEDO**  
Artisan Plaquiste

Pose de plaques de plâtre  
Travaux d'isolation  
Pose de menuiseries et huisseries  
Agencement

24 Rue de l'ancien moulin  
25870 Bonnay  
Téléphone : 06 19 93 46 86  
Mail : johnfaedo@gmail.com

*Expérience de plus de 10 ans*

Siret : 820 755 841 00013  
Inscrit au répertoire des métiers du Doubs

  
**ÉLEVEUR - ABATTEUR**  
**GAUTHEROT**  
37 ROUTE DE LA VALLÉE  
**25870 BONNAY**

  
**Guillaume et varlope**  
Menuiserie bois et dérivés

**06 22 97 78 23**

**S T F C MARCHISET**  
*Bricolage - Droguerie*  
*Pêche - Jardinage*  
CENTRE COMMERCIAL  
25870 DEVECEY  
Tél./Fax 03 81 56 81 24

  
**Ent. Rigoulot**  
**Services et Nature**

**06.83.98.12.20**  
Ent. Rigoulot Services et Nature  
Rigoulot Romain  
3 chemin de l'écluse  
25640 Rigney  
06.83.98.12.20  
romain.rigoulot25640@gmail.com

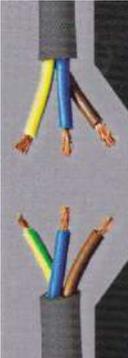
**Entretien  
extérieur et  
forestier**

  
**S.M.C**

ENTRETIEN- DEPANNAGE CHAUDIERE GAZ - FIOUL

3 route de la Vallée  
25870 BONNAY  
07 83 70 02 15  
S.M.C.BT@free.fr

**BELOT Thierry**

  
**BONNAYLEC**

**Stéphane MENEGAIN**  
Electricité générale / Domotique / Dépannage  
bonnaylec@gmail.com

34a route de la Vallée  
25870 BONNAY  
**06.69.46.46.03**

  
**sarl ERARD**

Tél. 07 86 79 84 43  
& 06 38 57 84 28  
charlyerard25@icloud.com

10 route de Cromary - 25870 VIEILLEY

**Pique et Pique et Retouchera**  
COUTURE, MERCERIE ITINÉRANTE

Christine Hosotte  
06 31 67 17 98  
PPR.chrisdeb@gmail.com



**1 2 3 4 5 6 7 8**

  
**Équi Zen**

Association Équi Zen  
Sain & formation  
Route de Buthiers  
25870 BONNAY  
06.63.93.73.88  
ortho-bonnay@orange.fr  
ortho-bionomy-equizen.fr

**Stéphanie LORENTZ**  
Praticienne et enseignante  
en Ortho-Bionomy®  
*Thérapie manuelle et énergétique*

Sur rendez-vous

## Signature de l'avenant au contrat de rivière pour les années 2021 à 2023

La signature de l'avenant au contrat de rivière Ognon regroupera les partenaires chargés de mener à bien des actions de préservation des milieux aquatiques de la vallée pour les 3 prochaines années. Cet avenant permettra de contractualiser l'engagement des différents maîtres d'ouvrages avec les partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et

le Département du Doubs.

L'élaboration de l'avenant au contrat de rivière, est l'aboutissement d'une importante phase de concertation entre les syndicats de rivière, les communautés de communes et les structures partenaires regroupés autour d'un objectif commun : La préservation de l'environnement aquatique de la vallée de l'Ognon.

Les partenaires techniques et financiers engagés dans cette démarche :

Départements du Doubs, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Les actions du contrat pourront également bénéficier de l'appui financier d'autres partenaires :

Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Jura, Département de la Haute-Saône

D'autres maîtres d'ouvrage s'associent également à la démarche :

Ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté,

Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux

aquatiques (départements du Jura et du Doubs),

Fédération de chasse (départements du Jura et du Doubs),

France Nature Environnement (FNE) (fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement),

Conservatoire des espaces naturels,

Parc naturel régional des Ballons des Vosges,

Enfin, la Chambre Régionale d'agriculture de Franche-Comté, la Chambre de commerce et d'industrie ou encore l'agence régionale de Santé, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement sont également partenaires du projet et apportent occasionnellement leur expertise.

### **Financement (total de 13 millions d'euros)**

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient financièrement le projet à hauteur de 45% soit 5,7 millions d'euros

Le département du Doubs soutient également ce projet en le finançant à hauteur de 5%, soit plus de 650 000 euros.

Les travaux énoncés dans le contrat de rivière ont pour objectif une gestion maîtrisée des milieux aquatiques, qui passe nécessairement par un suivi précis de la qualité de l'eau et des évolutions des différentes zones humides.

Le contrat de rivière prévoit également la création de plusieurs études ayant pour objectif à long terme une meilleure gestion des ressources en eau. Dans un contexte de changement climatique global et d'érosion de la biodiversité, les études engagées par le syndicat ont pour but de trouver des réponses opérationnelles qui pourraient à l'avenir permettre de limiter les effets du changement climatique sur les cours d'eau de la Vallée et d'améliorer la qualité globale de l'eau.

Le contrat de rivière, mis à jour par l'actuel avenant comprend donc 101 fiches actions.

Chaque fiche action correspond à un projet en lien avec la préservation des milieux humides de la vallée

de l'Ognon qui pourrait être mis en place dans les prochaines années.



**Contact : M. Yves MARCHISET NIALON,  
DIRECTEUR du S.M.A.M.B.V.O  
Tel : 03 81 55 42 54 & 06.07.63.23.16**

En complément de l'activité agricole, le village vit autour de ses commerces.

En 1906 il compte, dix commerçants patentés, à savoir, deux épiceries, deux cafés, deux négociants en grains et fourrages, deux laitiers, un courtier en bétail, un boulanger, un négociant en vin, un boucher et un notaire.

Les deux laiteries produisent des produits de qualité tels le beurre, la cancoillotte, et quelques 6500 kilogrammes de gruyère par année. Le commerce de grains et fourrages représente 1050 tonnes de foin, 300 tonnes de paille et 106 tonnes de grains. Le boucher débite chaque semaine 1/2 bœuf, 2 veaux, 2 porcs et 2 moutons. Le commerce de vin représente 600 hectolitres par an. Le boulanger utilise 50 sacs de farine par mois.

Ces activités font de Bonnay un bourg centre, qui motivent la pose d'une bascule publique en 1907 sur la place du village. Par ailleurs, la consultation du registre des contributions directes sur les voitures, et vélocipèdes datant de 1902 donne les renseignements suivants : « 3 voitures ordinaires à quatre roues, 8 vélocipèdes ».



# Notre rivière l'Ognon

Canoé



La pêche



Loisir de la plage



La vie sur la rivière



Les inondations



